

COMPTE RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 29 octobre 2018

Le Conseil Municipal de la Commune d'Arith s'est réuni le 29 octobre 2018 à 20 heures 30.

Présents :

Mrs Didier CAMPILLO, Pascal CLERT, Christian DAVAT, Mme Christelle COCHET, Mrs Jean-Philippe FRAIX-BURNET, Pierre GERARD, Mme Bernadette GUEYRAUD, Mr Jean-Michel LEON, Mmes Julie MORAND et Cécile TRAHAND.

Assiste à la séance :

Bernadette ROCHE CATTIN (secrétaire de mairie)

Absent excusé :

Mme Monique GRUMEAU, excusée donne pouvoir à Mme Christelle COCHET.

Désignation d'un secrétariat de séance :

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il convient de désigner un secrétaire de séance pour établir le procès-verbal de séance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE la nomination de Julie MORAND à la fonction de secrétaire de séance.

Validation du procès-verbal de la séance du 11 septembre 2018 :

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil s'ils ont des remarques particulières à formuler concernant le procès-verbal de cette séance.

Le conseil municipal, APPROUVE, à l'unanimité, le procès-verbal de cette séance.

1 Travaux :

- ✚ La porte et les fenêtres de la salle de classe des GS et CP ne sont pas en double vitrage. Dans un souci de bien être et d'économie d'énergie, il conviendrait de les changer. Des devis ont été demandés à l'entreprise Laplace et à Bastien Degrange. L'offre de Bastien Degrange a été retenue pour un montant HT de 3 920 € pour la porte et de 3 360 € pour les fenêtres.
- ✚ Projet d'adressage communal : les numéros et plaques de rues sont en production chez Pic Bois. Une personne de Pic Bois refera le tour de la commune avec l'employé communal afin de vérifier l'emplacement des plaques de rues. Monsieur Gilles Antoine, entreprise Envergure, posera les numéros de rues d'ici 15 jours à 3 semaines. Cécile Trahand doit se renseigner auprès de cette société pour savoir qui prévient les habitants. Une subvention au titre du Fonds Départemental d'Équipement des Communes (FDEC) nous est allouée pour ce dossier pour un montant de 8 600 €.
- ✚ Panneau d'affichage Chef-Lieu : la maquette du panneau est validée avec le plan de la commune côté route et l'affichage côté parking. Le panneau sera installé de façon à ce que la pente du toit du panneau suive la pente de la route.
- ✚ Un courrier demandant l'annulation du marché relatif aux travaux d'aménagement et enfouissement des réseaux 2^{ème} tranche a été adressé à la société Verdis.
- ✚ Construction d'une nouvelle mairie : nous avons reçu un courrier de la part du Conseil Départemental nous informant que notre dossier n'avait pas été retenu au titre du FDEC.
- ✚ Eau : afin d'assurer la sécurité d'approvisionnement en eau sur la commune d'Arith, Grand Chambéry a engagé des travaux sur la commune de Saint François de Sales. Ceux-ci consistent en une interconnexion des réseaux qui pourra être utilisée en cas de besoin.

2° Ecole : le personnel communal nous a fait part de problèmes rencontrés avec deux enfants. Un rendez-vous a été fixé avec les deux familles qui ne sont pas venues. Une famille nous a contacté pour un nouveau rendez-vous. Il aura lieu le 05 novembre en présence de Didier Campillo et de Maryse Fabre (la famille habitant Saint François de Sales). Nous recontacterons la deuxième famille qui habite Le Noyer pour convenir d'un rendez-vous.

Dans le cadre du projet « Ecoles Numériques Innovantes et Ruralité » un dossier a été déposé pour changer le tableau numérique interactif et l'achat de 12 nouveaux ordinateurs portables.

Nous avons été contacté par Madame l'inspectrice d'académie concernant un projet de développement de la bibliothèque. Nous n'avons pas plus de nouvelles à ce jour.

3° Personnel : Avec la suppression des Temps d'Activités Périscolaires, le poste d'adjoint d'animation va passer de 12 heures 45 à 10 heures 23 annualisées. Le Comité Technique du Centre de Gestion de la Fonction Publique de la Savoie a été consulté et a émis un avis favorable à l'unanimité. Il convient donc, au 1^{er} novembre 2018, de :

- ✚ supprimer le poste d'adjoint d'animation 2^{ème} classe, à raison de 12 heures 45,
- ✚ créer un poste d'adjoint d'animation 2^{ème} classe, permanent à temps non complet à raison de 10 heures 23,

4° ONF : la vente des coupes a eu lieu le 05 octobre. La parcelle 4 qui était inscrite au cahier des ventes n'a pas été vendue.

Il n'y a plus de technicien ONF sur Lescheraines pour le secteur Arith - Bellecombe en Bauges - La Motte en Bauges - Le Châtelard - Lescheraines. Un courrier a été adressé aux services de l'ONF qui nous ont répondu que des postes étaient gelés afin de limiter le déficit budgétaire de l'établissement. Monsieur Mignola, Député de la Savoie, est également intervenu.

Le technicien qui était en poste sur Lescheraines a été nommé sur un autre secteur.

5° SIVU Enfance – Jeunesse des Bauges : monsieur le Maire indique qu'à la suite du processus de révision des statuts de la communauté d'agglomération Grand Chambéry, une nouvelle organisation est prévue pour gérer localement la compétence Enfance - Jeunesse à l'échelle des Bauges.

Il est proposé de créer un syndicat intercommunal à vocation unique en application de l'article L.5111-6 du CGCT, pour organiser la compétence Enfance - Jeunesse dans les Bauges, comportant notamment le local public dénommé La Farandole et les équipements publics sportifs associés à cette compétence.

A l'unanimité, le conseil municipal demande la création de ce SIVU au 1^{er} janvier 2019 et désigne Monsieur Pierre Gérard en tant que représentant titulaire et Monsieur Didier Campillo en tant que représentant suppléant.

6° PLUi : une réunion sur le zonage a eu lieu ce jour. Au vu des remarques formulées, un nouveau projet de zonage sera rédigé.

7° Questions diverses :

- ✚ Il avait été décidé de changer de fournisseur de gaz pour l'approvisionnement des logements de l'ancienne cure. La société Vitogaz a livré une nouvelle citerne qui a été remplie en partie ce jour. Le contrat de l'ancienne citerne arrive à terme le 15 novembre. Si, lorsque l'entreprise viendra enlever sa citerne, il reste du gaz, il sera repompé et nous sera remboursé.
- ✚ Le poteau téléphonique, route de Chez Combet, qui avait été coupé par une voiture lors du rallye a été remplacé.
Concernant le grillage de l'ancienne décharge qui a été arraché par une voiture également lors du rallye, une action est en cours avec Sport Auto Bauges.
- ✚ Restaurant scolaire : un parent délégué d'élèves voulait venir voir comment cela se passait pendant le temps du repas. Une réponse négative lui a été adressée.
Didier Campillo va prendre contact avec la société Leztroy, située en Chautagne, qui livre les repas sur certaines structures des Bauges.
Monsieur le Maire a rendez-vous le 20 novembre avec Monsieur Chaigne, des Astérides (Ferme de la Mense).
- ✚ La directrice du RPI redemande à ce que la subvention annuelle d'un montant de 2 500 € allouée par les trois communes le soit en fonction du nombre d'enfants et non plus

forfaitairement. Elle demande la somme de 65 € par enfants. La décision devra être prise avec les communes du Noyer et de Saint François de Sales.

- ✚ Contrôle de la qualité de l'air dans les écoles : concernant cette prestation, nous sommes en train de voir avec la commune de Lescheraines afin de mutualiser les frais.
- ✚ Nous venons de recevoir un courrier de la Région concernant l'ouverture à la concurrence des concessions des centrales hydroélectriques. Après en avoir délibéré, à une voix contre et 10 voix pour, le conseil municipal réaffirme son attachement au service public de l'énergie et à l'exploitation publique des équipements hydroélectriques stratégiques.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt-deux heures trente.

Le Maire,
Pierre GERARD

